



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

A une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 8 juillet 2020 à 19h, en la salle du Conseil, sise au 1295, chemin du Lac-Supérieur, Lac-Supérieur, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément au code municipal, sont présents mesdames les conseillères, Luce Baillargeon, Jennifer Pearson-Millar et Nancy Deschênes et messieurs les conseillers, Simon Legault et Marcel Ladouceur, formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

Monsieur Sylvain Michaudville, directeur général/secrétaire-trésorier, est également présent.

Monsieur le conseiller, Louis Demers, est absent.

Il y a 2 personnes qui assistent à cette séance du conseil.

Conformément au décret du 13 mars 2020 du gouvernement du Québec et à l'ordonnance du premier ministre François Legault, suivi de l'arrêté 2020-049 en date du 4 juillet 2020, la présente assemblée étant par vidéoconférence en permettant à toutes les personnes d'y assister par l'application Zoom.

Ouverture de la séance extraordinaire du 8 juillet 2020 -1

Monsieur le maire, Steve Perreault ouvre la séance extraordinaire à 19 h 04 après avoir constaté le quorum.

2020-07- 211 : Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire – 2

Tous les membres du conseil ont été signifiés de la convocation de cette séance extraordinaire.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
3. Approbation nouveau chemin privé : lot 6 267 610 et lot 6 267 613
4. Odonyme lots 6 267 610 et 6 267 613
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller.

Appuyé par madame Nancy Deschênes, conseillère

ET IL EST RÉSOLU que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juillet 2020 à 19h, tel que transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

2020-07-213 : Approbation nouveau chemin privé : lots 6 267 610 et 6 267 613- 3

CONSIDÉRANT la construction d'un nouveau chemin constitué des lots 6 267 610 et 6 267 613 au cadastre officiel du Québec.

CONSIDÉRANT les droits acquis de par le règlement 2013-526 sur la construction des chemins publics et privés de la Municipalité de Lac-Supérieur.

CONSIDÉRANT le dépôt d'un plan image initiale préparée par madame Isabelle Labelle, arpenteuse-géomètre, le 14 avril 2010.

CONSIDÉRANT, l'acceptation du plan image par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 juillet 2010.

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection par monsieur Stéphane Paradis, directeur des travaux publics en date du 22 juin 2020 établissant la conformité du chemin.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Nancy Deschênes, conseillère

Appuyé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

ET IL EST RÉSOLU d'approuver le chemin constitué des lots 6 267 610 et 6 267 613 au cadastre officiel du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2020-07-214: Odonyme lots 6 267 610 et 6 267 613- 4

CONSIDÉRANT l'approbation du chemin privé constitué des lots 6 267 610 et 6 267 643 au cadastre du Québec par la résolution 2020-07-2014;

CONSIDÉRANT conformément la politique ADM-CHE-2010-01;

CONSIDÉRANT trois propositions du propriétaire du chemin, à savoir :

Chemin du Goujon,
Chemin du Maskinongé
Montée du Saumon

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Simon Legault, conseiller

Appuyé par madame Jennifer Pearson-Millar

ET IL EST RÉSOLU que le conseil désigne le chemin privé comme étant le « chemin du Goujon »;

Adoptée à l'unanimité

Période de questions- 5

2020-07-215: Levée de la séance extraordinaire – 6

Il est

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ la séance extraordinaire est levée. Il est 19 h 10.

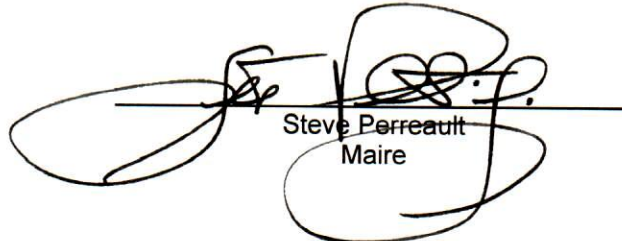


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

Adoptée à l'unanimité


Sylvain Michaudville
Directeur général/Secrétaire-trésorier


Steve Perreault
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Sylvain Michaudville, Directeur général/secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 8^e jour du mois de juillet 2020.


Sylvain Michaudville
Directeur général/secrétaire-trésorier